

★

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2013

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

★

CHAPITRE 03

ASSEMBLEE NATIONALE

★

VERSION FRANCAISE

★

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
------------------	---

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
--	---

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	9
3.1. BILAN TECHNIQUE	9
3.2. BILAN FINANCIER	9
3.3. PERSPECTIVES	9
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	9
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	9

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	13
--	----

6. PROGRAMME 032: RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	17
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	19
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	19
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	19
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	20
7. PROGRAMME 033: GOUVERNANCE ET GESTION INTERNE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	21
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	23
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	23
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	24

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION	
--------------------------	--

La loi 2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat a mis en place un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique. Cette nouvelle constitution financière destinée à remplacer l'Ordonnance de 1962, consacre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par l'institutionnalisation du budget programme.

Conscient de l'ampleur des changements amorcés, le législateur a prévu une mise en oeuvre progressive de cette loi qui doit entrer en vigueur dans l'intégralité de ses dispositions le 1er janvier 2013, date à laquelle est abrogée l'Ordonnance 62/OF/4 du 07 février 1962 (article 79 de la loi du 26 décembre 2007). Dans le respect de ces dispositions, la Circulaire présidentielle sur la préparation du budget 2013 instruit les chefs de départements ministériels de présenter au Parlement un projet de budget dans le nouveau format de budget programme.

Le document qui vous est soumis constitue la réponse de l'Administration à cette exigence de la réforme. Il s'intitule "Projet de Performance des Administrations". Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années, décline pour chaque programme ouvert: les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en oeuvre, en cohérence avec le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (D S C E) .

Il comporte trois principales parties :

- la première partie présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'Administration au DSCE, ses performances antérieures en terme d'activités effectivement mises en oeuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever à moyen terme ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ;

- la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires assorties d'objectifs, d'indicateurs et des coûts de réalisation ;

- la troisième partie quant à elle, comporte une annexe présentant le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

3.1 BILAN TECHNIQUE

3.2 BILAN FINANCIER

3.3 PERSPECTIVES

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif stratégique est de permettre au pouvoir législatif de jouer pleinement son rôle dans le système constitutionnel camerounais, dans le strict respect du principe de la séparation des pouvoirs.

5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

L'Assemblée Nationale devra mettre en oeuvre les trois programmes suivants :

- dynamisation de la législation et de la coopération interparlementaire ;
- renforcement du contrôle parlementaire de l'action gouvernementale ;
- gouvernance et gestion interne.

Programme 1: Dynamisation de la législation et de la Coopération interparlementaire

L'objectif de ce programme est de renforcer le cadre législatif.

L'opérationnalisation de l'objectif de ce programme se fera par la réalisation de manière synchronisée des actions ci-après :

Action 1: Amélioration de l'initiative parlementaire des lois.

Action 2: Développement de la coopération interparlementaire

Programme 2 : Renforcement du contrôle parlementaire

L'objectif de ce programme est de contribuer à l'efficacité des politiques publiques. Ce programme qui vise à mettre en place un mécanisme de contrôle de l'action gouvernementale par l'amélioration de la qualité de l'exercice des questions orales au gouvernement sera exécuté à travers trois actions :

Action 1: Elaboration des instruments de contrôle de l'action gouvernementale ;

Action 2: Renforcement des capacités opérationnelles ;

Action 3: Réalisation des opérations de contrôle.

Programme 3- Gouvernance et gestion interne

L'objectif de ce programme est d'appuyer la mise en oeuvre des programmes opérationnels. Le programme support de l'Assemblée Nationale vise à optimiser la gestion de ses ressources humaines, matérielles, financières et infrastructurelles.

Pour ce faire les actions ci-après seront implémentées :

Action 1: Restructuration de l'organisation et du fonctionnement du Parlement ;

Action 2: Prévention et répression de la corruption ;

Action 3: Amélioration de la gestion des ressources financières ;

Action 4: Modernisation du système d'information et de communication ;

Action 5: Construction et réhabilitation des infrastructures ;

Action 6: Acquisition des équipements ;

Action 7: Amélioration de la gestion des ressources humaines ;

Action 8: Appui au fonctionnement régulier des services.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 032

RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIER	Optimiser la gestion financière de l'Assemblée Nationale	Taux d'exécution du budget de l'Assemblée Nationale	80.0	100.0	
05	PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	Réaliser tous les projets BIP programmés	Taux de réalisation des projets BIP de l'AN	60.0	100.0	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 033

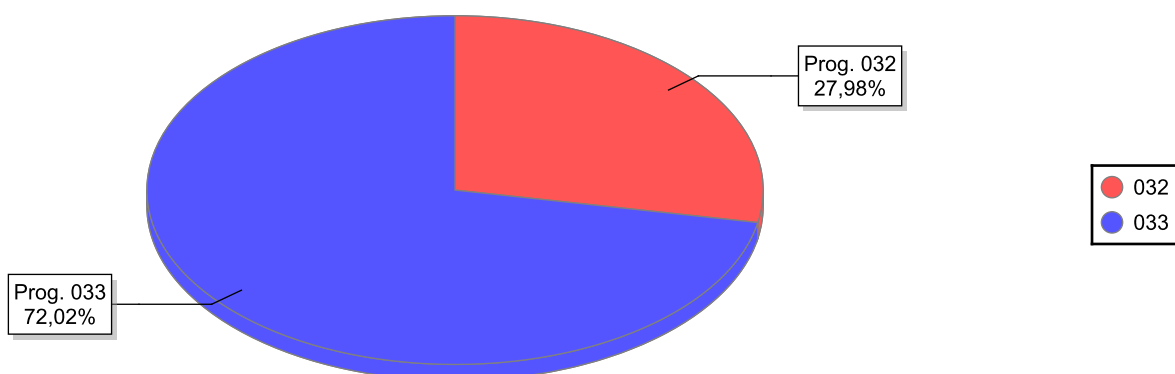
GOUVERNANCE ET GESTION INTERNE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
02	DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE MOTIVATION	Accroître les primes du personnel	Taux d'accroissement des primes et indemnités	5.0	50.0	
03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	Optimiser les méthodes de gestions financières	Taux d'exécution du budget de l'AN	90.0	100.0	
04	DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION	Gérer efficacement le personnel	Instrument de gestion élaboré	0.0	1.0	
05	RENFORCEMENT DES EFFECTIFS	Augmenter le personnel de l'AN	Taux d'accroissement du nouveau personnel de l'AN	5.0	25.0	
06	COUVERTURES DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	Couvrir toutes les charges communes de l'AN	Taux d'accroissement des moyens alloués à l'AN	80.0	100.0	

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

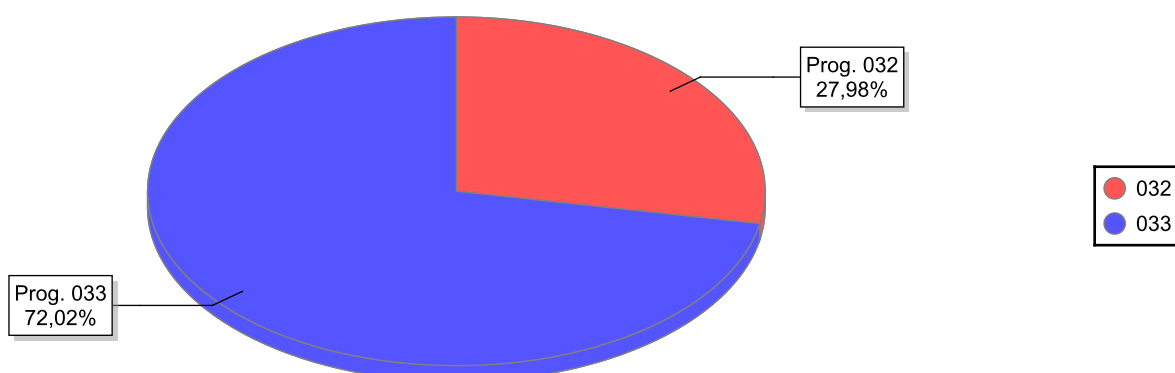
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
032	RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	1 000 000 000	1 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000
033	GOUVERNANCE ET GESTION INTERNE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	12 871 000 000	12 871 000 000	0	0	12 871 000 000	12 871 000 000
Total		13 871 000 000	13 871 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	17 871 000 000	17 871 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 032

RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE
L'ACTION GOUVERNEMENTALE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Contribuer à l'efficacité des politiques publiques.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Pourcentage du personnel formé à l'Assemblée Nationale	%	2012	20	2013	50

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 03 RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIER

ACTION 05 PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 03

RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIER

OBJECTIF 1 Optimiser la gestion financière de l'Assemblée Nationale

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Taux d'exécution du budget de l'Assemblée Nationale	%	2012	80	2013	100

ACTION 05

PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

OBJECTIF 1 Réaliser tous les projets BIP programmés

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Taux de réalisation des projets BIP de l'AN	%	2012	60	2013	100

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
						en FCFA	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIER	1 000 000 000	1 000 000 000	0	0	1 000 000 000	1 000 000 000
05	PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	0	0	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
Total		1 000 000 000	1 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000	5 000 000 000	5 000 000 000

7. PROGRAMME 033

GOUVERNANCE ET GESTION INTERNE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

7.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Degré de motivation du personnel de l'Assemblée Nationale	%	2012	30	2013	80

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 02 DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE MOTIVATION

ACTION 03 RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

ACTION 04 DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION

ACTION 05 RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

ACTION 06 COUVERTURES DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

7.2 STRATEGIE PROGRAMME

7.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 02

DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE MOTIVATION

OBJECTIF 1 Accroître les primes du personnel

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Taux d'accroissement des primes et indemnités	%	2012	5	2013	50

ACTION 03

RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

OBJECTIF 1 Optimiser les méthodes de gestions financières

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Taux d'exécution du budget de l'AN	%	2012	90	2013	100

ACTION 04

DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION

PROGRAMME 033:GOUVERNANCE ET GESTION INTERNE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

OBJECTIF 1 Gérer efficacement le personnel

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Instrument de gestion élaboré	nb	2012	0	2013	1

ACTION 05**RENFORCEMENT DES EFFECTIFS****OBJECTIF 1** Augmenter le personnel de l'AN

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux d'accroissement du nouveau personnel de l'AN	%	2012	5	2013	25

ACTION 06**COUVERTURES DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE NATIONALE****OBJECTIF 1** Couvrir toutes les charges communes de l'AN

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux d'accroissement des moyens alloués à l'AN	%	2012	80	2013	100

7.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
						en FCFA	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
02	DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE MOTIVATION	0	0	0	0	0	0
03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	3 718 000 000	3 718 000 000	0	0	3 718 000 000	3 718 000 000
04	DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION	9 153 000 000	9 153 000 000	0	0	9 153 000 000	9 153 000 000
05	RENFORCEMENT DES EFFECTIFS	0	0	0	0	0	0
06	COUVERTURES DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	0	0	0	0	0	0
Total		12 871 000 000	12 871 000 000	0	0	12 871 000 000	12 871 000 000

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

PROJET**BUDGET DE L'ETAT**

ANNEE 2013

CHAPITRE 03 - ASSEMBLEE NATIONALE**DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION**

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 1	SOUVERAINETE	17 871 000	17 871 000
Fonction 12	Fonctions législatives	17 871 000	17 871 000
Programme 032	RENFORCEMENT DU CONTROLE PARLEMENTAIRE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE	5 000 000	5 000 000
Action 03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DES INFRASTRUCTURES, MATERIELS ET MOBILIERS	1 000 000	1 000 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale	1 000 000	1 000 000
Paragraphe 6901	Provisions de fonctionnement	1 000 000	1 000 000
Action 05	PROJETS D'INVESTISSEMENT PUBLICS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	4 000 000	4 000 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale	4 000 000	4 000 000
Paragraphe 2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	3 000 000	3 000 000
2799	Immobilisations non définies à Répartir	1 000 000	1 000 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2013

CHAPITRE 03 - ASSEMBLEE NATIONALE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 033	GOUVERNANCE ET GESTION INTERNE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	12 871 000	12 871 000
Action 02	DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE MOTIVATION		
Article			
Paragraphe			
Action 03	RENFORCEMENT DES MOYENS DE GESTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	3 718 000	3 718 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale	3 718 000	3 718 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 718 000	3 718 000
Action 04	DEVELOPPEMENT DES INSTRUMENTS DE LA MOTIVATION	9 153 000	9 153 000
Article 31 00 10	Secrétariat Général de l'Assemblée Nationale	9 153 000	9 153 000
Paragraphe 6268	Primes pour travaux spéciaux	9 153 000	9 153 000
Action 05	RENFORCEMENT DES EFFECTIFS		
Article			
Paragraphe			
Action 06	COUVERTURES DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL DE L'ASSEMBLEE NATIONALE		
Article			
Paragraphe			
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		17 871 000	17 871 000